

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHASSE

Auch, le 19 avril 2024

Des actions renforcées pour protéger les cultures contre les dégâts de gibier

Suite à l'accord national visant à réduire les dégâts de grand gibier, et à la demande conjointe de la fédération départementale de chasse et de la chambre d'agriculture, le préfet a décidé de s'appuyer largement sur les sociétés de chasse pour renforcer les moyens de la louveterie. Les Lieutenants de louveterie pourront se faire suppléer par des chasseurs volontaires, et ce jusqu'au 31 mai 2024, pour contribuer à la régulation des sangliers occasionnant des dégâts sur des semis de printemps (approche et affût).

Les modalités de suppléance sont fixées par arrêté préfectoral. Les chasseurs qui souhaiteraient suppléer les lieutenants de louveterie sont invités à se manifester auprès de leur président de société de chasse.

Les lieutenants de louveterie vont intensifier les battues administratives, notamment sur les communes présentant les montants d'indemnisation et les dégâts sur les cultures les plus importants sur la dernière saison de chasse. Ils interviendront à titre préventif et continueront à intervenir également sur signalement des agriculteurs ou des chasseurs pour réguler les populations de sangliers. L'enjeu est de limiter autant que possible les dégâts particulièrement sur les semis de printemps, qui représentent des pertes conséquentes pour les agriculteurs (soit par les coûts de semis qui sont refaits, soit par les pertes de récoltes engendrées) dans le respect des règles de sécurité.

Enfin, l'utilisation de la chevrotine sera proposée dans les prochaines semaines, lorsque l'arrêté ministériel l'y autorisant sera publié. Cette pratique sera toutefois réservée dans des zones où la visibilité est faible et où les tirs sur les sangliers se font à courte distance, afin de se préserver de tout risque d'accident.

**Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

